



BAC PROFESSIONNEL ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPTION DOMICILE

EPREUVES PROFESSIONNELLES

Arrêté du

CAHIER DES CHARGES DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE EN COURS DE FORMATION

DOSSIER – TYPE À DESTINATION DES CENTRES DE FORMATION
(Lycée Professionnel public et privé sous contrat, GRETA, Centre de Formation d'Apprentis habilité)

SOUS-EPREUVE E13 - CONDUITE D'UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT - U13 - COEFFICIENT 4

La sous épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours d'une période de formation en milieu professionnel (PFMP) d'une durée minimale de 4 semaines, effectuée en année terminale ou lors d'une activité professionnelle et obligatoirement dans des services ou structures d'aide à domicile

Compétences

C1.2 : Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires ?

C1.2.3 : Rédiger, mettre en forme et diffuser un document professionnel

C1.2.4 : Assurer une veille des documents professionnels

C3.2 : Élaborer le projet individualisé, le projet de vie

C3.4 : Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale ?

C3.4.1 : Choisir une ou des activités pour une personne, un groupe

C3.4.5 : Conduire et évaluer une activité individuelle (vie quotidienne, activité motrice, d'éveil, de maintien de l'autonomie, de loisirs)

Savoirs associés :

- Sciences médico-sociales
 - 2.2 Le projet individualisé, projet de vie, projet personnalisé, projet d'accompagnement
 - 2.8 La relation personne aidante- personne aidée
 - 3.2 La communication écrite
- Techniques professionnelles et technologie associée- animation- éducation à la santé
 - Apprentissages et handicap pour l'option « En structure »
 - Conduites d'activités pour une personne

Le dossier, entre 15 et 20 pages, annexes non comprises, présente :

- succinctement le contexte professionnel ;
- la personne concernée par le projet d'accompagnement, dans le respect de la confidentialité ;
- l'analyse de ses besoins, de ses attentes ;
- le projet d'accompagnement proposé ;
- les actions retenues et leur justification dans le cadre de ce projet ;
- les modalités de formalisation du projet ;
- l'évaluation éventuelle des mesures mises en place.

Le dossier est obligatoirement accompagné de l'attestation de la période de formation en milieu professionnel correspondante et de la fiche d'appréciation ou des documents attestant de l'activité.

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation en centre de formation. Cette situation s'organise en deux temps :

- présentation du dossier rédigé par le candidat (15 min maximum)
- entretien (30 minutes) avec la commission d'évaluation (professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible). Au cours de cet entretien, le candidat est amené à justifier et à approfondir les éléments présentés dans le dossier. L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés en lien avec la situation décrite.

Remarque : le dossier réalisé peut être évalué par l'équipe pédagogique ; la note obtenue sera prise en compte dans la moyenne trimestrielle ou semestrielle.

SOUS-EPREUVE E31 - ACCOMPAGNEMENT DES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE A DOMICILE - U31 - COEFFICIENT 4

Contenus

Elle permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :

C1.1 : Accueillir, communiquer avec la personne, sa famille, son entourage

C1.2 : Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires

C1.2.1 : Recueillir, sélectionner et ordonner les informations

C1.2.5 : Transmettre les informations pour assurer la continuité de l'accompagnement

C1.2.8 : Intervenir en tant que représentant du service lors de réunions

C 2.1 : Organiser le travail en équipe professionnelle

- C2.1.2 : Planifier ses activités de travail
- C2.2 : Participer à la formation et à l'encadrement de stagiaires - Accueillir de nouveaux agents, des bénévoles
- C2.3 : Participer au contrôle et à la gestion de la qualité (sauf C2.3.5)
- C2.4 : Gérer les stocks et les matériels
- C2.4.1 : Évaluer les besoins en produits et matériels
- C3.1 : Assurer l'hygiène de l'environnement de la personne
- C3.1.1 : Mettre en œuvre des techniques de nettoyage
- C3.1.3 : Mettre en œuvre des techniques d'entretien du linge
- C3.1.4 : Surveiller et maintenir l'état de fonctionnement du lit, des aides techniques, surveiller l'état de fonctionnement des dispositifs médicaux
- C3.3 : Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation
- C3.3.1 : Aider à la réalisation de soins d'hygiène corporelle de l'adulte
- C3.3.3 : Réaliser la toilette de l'enfant
- C3.3.4 : Aider à l'habillage et au déshabillage
- C3.3.5 1 : Assurer la réfection d'un lit inoccupé
- C3.3.6 : Installer ou aider à mobiliser une personne pour le repos, les déplacements, des activités
- C3.5 : Surveiller l'état de santé de la personne et intervenir en conséquence
- C3.5.1 : Observer le comportement relationnel et social, les attitudes de la personne
- C3.5.2 : Identifier les signes de détresse, de douleur et les anomalies
- C3.5.4 : Aider à la prise de médicaments
- C3.5.5 : Évaluer le caractère urgent d'une situation, agir en conséquence
- C3.6 : Concevoir et préparer des collations, des repas équilibrés conformes à un régime et aider à la prise des repas
- C3.6.1 : Concevoir des repas
- C3.6.2 : Préparer des repas
- C3.6.3 : Préparer des collations
- C3.6.4 : Distribuer des collations ou des repas
- C3.6.6 : Aider à la prise des repas
- C3.6.7 : Conserver des aliments, des préparations culinaires

La sous épreuve s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés nécessaires aux services aux usagers, aux soins d'hygiène et de confort, et plus particulièrement ceux relatifs aux :

- Techniques professionnelles et technologie associée-services à l'utilisateur
- Techniques professionnelles et technologie associée –ergonomie -soins

Contrôle en cours de formation

Au cours de la période de formation en milieu professionnel à domicile d'une durée d'au moins quatre semaines en fin de classe de première ou au cours de la classe de terminale.

L'évaluation est réalisée par le tuteur sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel, elle porte sur des activités :

- d'aide aux soins d'hygiène et de confort auprès d'une personne adulte ;
- de mobilisation et/ou d'installation de la personne ;
- de conception, de préparation et service de repas et de collations ;
- de maintien de l'hygiène de l'environnement de la personne (locaux, matériel et équipements, linge).

Ces activités doivent permettre d'évaluer les compétences d'organisation, de communication et de gestion de la qualité.

SOUS-EPREUVE E32 - ORGANISATION D'INTERVENTION A DOMICILE - U32 - COEFFICIENT 2

Contenus

Elle permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :

- C1 2 : Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires
- C1.2.2 : Choisir et utiliser l'outil de communication
- C1.2.6 : Préparer une réunion de travail
- C1.2.7 : Animer une réunion de travail
- C2.1 : Organiser le travail en équipe professionnelle
- C2.1.1 : S'inscrire dans une équipe pluri- professionnelle
- C2.1.3 : Établir le planning de travail et des activités des membres d'une équipe
- C2.1.4 : Participer à l'évaluation des personnels
- C2.1.5 : Identifier les besoins de formation des personnels d'une équipe
- 3.8 Gérer des documents de la vie quotidienne

La sous-épreuve s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés nécessaires à l'organisation d'une intervention à domicile et plus particulièrement sur ceux de :

- Sciences médico-sociales
 - 2.3 Les services à domicile

- 2.4 Les notions de droit
- 2.7 Le travail en équipe, la gestion d'équipe, le tutorat
- 3. Communication professionnelle et interprofessionnelle
- Techniques professionnelles et technologie associée-animation-éducation à la santé
 - 2. Animation de réunions de travail
- Techniques professionnelles et technologie associée-services à l'utilisateur
 - 3.3 Gestion des documents

Contrôle en cours de formation

Une situation d'évaluation en centre de formation, au cours de l'année de terminale.

Préparation : 1 h 30 (ponctuel)

Exposé et entretien: 30 minutes (ponctuel)

À partir d'une situation empruntée au secteur de l'aide à domicile, précisant le contexte (nombre et caractéristiques des personnes à aider, caractéristiques des membres de l'équipe à gérer, activités à réaliser, ...) le candidat doit :

- Dans le cadre de la gestion d'une équipe restreinte
 - organiser l'intervention des membres de l'équipe et justifier ses choix ;
 - organiser une réunion sur un thème donné et en lien avec la situation.
- Dans le cadre d'une intervention à domicile
 - gérer des documents de la vie quotidienne pour cette personne (élaboration d'échéancier, suivi des démarches, etc.).

L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés en lien avec la situation décrite.

La commission d'évaluation est composée de deux membres, un enseignant de la spécialité et d'un professionnel dans toute la mesure du possible.

SOUS-EPREUVE E33 - AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DE L'ESPACE PRIVE - U33 - COEFFICIENT 2

Finalité

La sous-épreuve s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés nécessaires à l'aménagement des espaces et plus particulièrement sur ceux de :

Techniques professionnelles et technologies associées-ergonomie-soins

3.2.14 Matériels d'aide à la mobilisation, aux déplacements

Techniques professionnelles et technologies associées-services à l'utilisateur

1.7.1 Facteurs d'hygiène et de confort

1.7.2 Agencement et équipement des locaux pour l'accessibilité et la sécurité

Contenus

La sous-épreuve porte sur les compétences :

C24 : Gérer les stocks et les matériels

C2.4.2 : Planifier les achats en fonction des inventaires des produits et/ou de la vétusté, des matériels en réserve

C2.4.3 : Rédiger un bon de commande et assurer le suivi des commandes

C2.4.4 : Assurer le suivi des contrats de location, de maintenance

C3.3 : Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation

C3.3.8 : Proposer des aménagements d'espaces pour favoriser l'autonomie et prévenir les accidents

La sous-épreuve doit permettre de vérifier que le candidat est capable de :

- proposer et justifier un aménagement de l'espace de vie de la personne ;
- choisir et commander un équipement en lien avec l'aménagement proposé ;
- assurer le suivi des contrats de location et de maintenance.

Contrôle en cours de formation

Une situation d'évaluation en centre de formation à partir de la période de formation en milieu professionnel effectuée à domicile.

Cette situation porte sur la présentation du dossier rédigé par le candidat, suivi d'un entretien.

Le candidat dispose de dix minutes maximum pour présenter son dossier et peut s'appuyer sur des outils de communication (vidéo projecteur...), ce temps d'exposé est suivi de vingt minutes d'entretien avec la commission d'évaluation (un enseignant de la spécialité et dans toute la mesure du possible d'un professionnel).

Cet entretien porte sur la justification des choix retenus par le candidat et permet de vérifier la maîtrise des savoirs associés.

Remarque : le dossier réalisé peut être évalué par l'équipe pédagogique ; la note obtenue sera prise en compte dans la moyenne trimestrielle ou semestrielle.